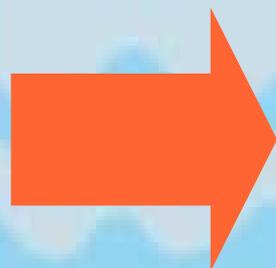


Plan de gestion des risques d'inondation 2022 – 2027 Bassin de la Guadeloupe



Projet en consultation
Synthèse et questionnaire
(commun avec le SDAGE)

Pourquoi vous demander votre avis ?

Parce que chaque citoyen est acteur de sa propre sécurité, vous êtes, vous aussi un acteur de la gestion des inondations.

Cette consultation nationale vous donne l'occasion de vous informer sur les risques d'inondation et de vous exprimer par questionnaire sur les décisions qui vont nous engager collectivement pour 6 ans.

Aujourd'hui nous vous questionnons sur votre perception des inondations et vous demandons votre avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondations 2022-2027 de Guadeloupe, notamment sur le niveau d'ambition recherché et la pertinence des actions prévues.

Retrouvez l'intégralité du
projet en ligne :

www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique : Risques naturels / Directive
Inondation

Un territoire exposé aux risques d'inondation

Plus de **60 000 personnes** sont exposées au risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou par ruissellement (soit 15 % de la population guadeloupéenne).

Sur le littoral, plus de **40 000 personnes** sont exposées au risque d'inondation par submersion marine (soit 11 % de la population guadeloupéenne).

La moitié des communes ont plus du quart de leur population en zone inondable par débordement de cours d'eau ou par ruissellement et six communes ont plus du quart de leur population en zone inondable par submersion marine.

Plusieurs milliers d'emplois sont localisés en zone inondable.

Certaines **infrastructures ou réseaux stratégiques** de l'archipel (mairies, hopitaux, réseau routier etc.) sont exposés .

La Guadeloupe possède un **patrimoine naturel et culturel** important pouvant être affecté.



La notion de risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu exposé à l'aléa.

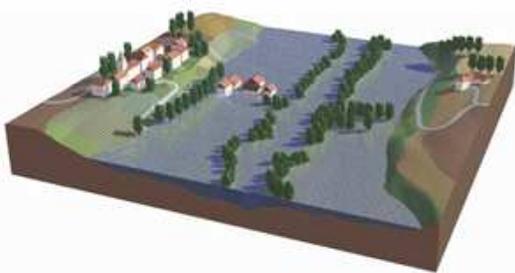
L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel de fréquence et d'intensité donnée. Une crue centennale est par exemple une crue dont l'intensité a la probabilité de se produire avec une chance sur 100 tous les ans.

L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

Il n'y a pas de risque s'il n'y a pas d'enjeu exposé à l'aléa.

Plusieurs types d'inondations

Des inondations d'origines différentes peuvent affecter notre territoire. Elles sont souvent concomitantes, ce qui aggrave l'ampleur des inondations constatées.



Les inondations **par débordement de cours d'eau** sont liées aux débordements des rivières, des canaux et des ravines lors d'épisodes de crues, suite à un épisode pluvieux intense.

Les inondations dites **par ruissellement** ont la même origine que les précédentes: un épisode pluvieux intense. Le ruissellement pluvial est la conséquence d'activités humaines qui perturbent les conditions naturelles de l'écoulement. Les zones urbaines sont particulièrement affectées. L'eau stagne dans les points bas et ne peut s'évacuer.

Les inondations **par submersion marine** sont des inondations temporaires de la zone côtière par la mer. La présence plus ou moins proche d'un cyclone est à l'origine des vagues de submersion.

Nos propositions pour le PGRI de Guadeloupe

Le PGRI est un **document stratégique** pour la gestion des inondations sur le bassin Guadeloupe, initié par une directive européenne, dite « Directive Inondation » dont les objectifs ont été repris dans la loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II).

Le PGRI du bassin Guadeloupe fixe pour six ans **six grands objectifs** pour réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

Il donne **un cadre pour une politique de gestion des inondations** efficace en Guadeloupe : en coordonnant, rationalisant et priorisant les actions à mettre en oeuvre dans ce domaine.

La portée juridique du document

Les plans de prévention des risques, les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi et cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs et dispositions du PGRI.



La **notion de compatibilité** signifie que les documents de rang inférieur ne doivent pas remettre en cause les orientations générales définies par la norme immédiatement supérieure.

Un **bassin hydrographique** dépasse les frontières administratives. C'est le territoire qui partage les mêmes ressources naturelles est sur lequel toutes les eaux de pluies ruissellent et convergent, à travers un réseau de rivière et de ravine, pour se déverser dans la mer.

CALENDRIER



Depuis janvier 2020

Mise à jour commune des projets de PGRI et de SDAGE



15 mars 2021 – 15 septembre 2021

Consultation du public et des parties prenantes sur le projet de PGRI



Septembre - février 2022

Prise en compte des avis émis sur le projet de PGRI



Mars 2022

Approbation du PGRI par le préfet



2022 - 2027

Mise en oeuvre et suivi du PGRI



2026

Evaluation et révision du PGRI en vue d'un nouveau cycle de gestion



Nous agirons **par cycle** d'amélioration **d'une durée de six ans**.

A la fin de chaque cycle, nous vous informerons des progressions dans l'atteinte des objectifs et vous participerez aux nouvelles décisions.

Nos propositions pour le PGRI de Guadeloupe

Six grands objectifs déclinés en 44 dispositions

Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage, organiser les acteurs et les compétences

La politique de gestion des inondations s'appuie sur de nombreux outils. Leur mise en oeuvre est de la responsabilité de plusieurs acteurs de la société, au premier rang desquels l'Etat et les collectivités. Pour une application efficace de la politique de prévention des inondations, le projet de PGRI propose la coordination de ces outils et des responsables de leur mise en oeuvre.

Mieux connaître pour mieux agir

Imputées autrefois à la colère divine, les catastrophes ont d'abord été vécues avec fatalisme. Aujourd'hui, les progrès de la science nous permettent de mieux connaître les causes des phénomènes naturels et les mécanismes mis en jeu. Le projet de PGRI propose d'approfondir la connaissance des événements passés et de conduire les études techniques et recherches permettant d'approfondir nos connaissances des aléas, des enjeux et des vulnérabilités

Planifier la gestion de crise

Le projet de PGRI propose de renforcer la cohérence des dispositions relatives à la surveillance des aléas, afin d'anticiper un événement, d'évaluer son intensité pour pouvoir informer et alerter rapidement les autorités et la population et préparer la gestion de crise.

Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

La vulnérabilité est une notion socio-économique qui désigne la sensibilité des enjeux face à l'inondation. Le projet de PGRI propose de mesurer la vulnérabilité en évaluant les impacts potentiels de l'inondation à l'échelle du quartier, de la commune et des constructions. Il veille également à limiter l'impact des projets sur l'écoulement des crues, et à la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable afin de limiter l'augmentation des enjeux exposés aux inondations.

Savoir mieux vivre avec le risque

Le risque d'inondation zéro n'existe pas. L'absence de phénomènes majeurs sur le bassin entraîne une disparition de la culture du risque. Entretien la mémoire du risque est un facteur essentiel de prévention. Le projet de PGRI propose de développer les outils de communication liés à la conscience et à la connaissance du risque d'inondation.

Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels.

Pour limiter l'ampleur des crues, le projet de PGRI propose prioritairement la préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau, des zones humides et des zones d'expansion des crues à l'échelle des bassins versants. La mise en place de digues et de barrages pour la sécurité des personnes et des biens, si elle reste nécessaire, ne sera jamais suffisante pour mettre hors d'eau toutes les zones à enjeux.

Les actions de préservation et de restauration des milieux naturels aquatiques

Les **documents d'urbanisme** (cartes communales, PLU, SCOT etc.) et les **plans de prévention des risques naturels** qui fixent les prescription pour l'urbanisme et les constructions en fonction du niveau de risque

Le **plan ORSEC** départemental et les **plans communaux de sauvegarde** (PCS) pour préparer la gestion de la crise

Des dynamiques optimisées et coordonnées qui contribuent aux objectifs du PGRI

Les **programmes d'action de prévention des inondations** (PAPI), projet de gestion des risques d'inondation portés par les collectivités volontaires et soutenus financièrement par l'Etat

Les **documents d'information communale sur les risques majeurs** (DICRIM) et le **dossier départemental sur les risques majeurs** (DDRM), outils de communications pour informer la population

Les **stratégies locales** de gestion des risques d'inondation, développées sur chaque territoire à risque d'inondation important